



# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

12 MAI 2016

**DATE DE CONVOCATION**  
06 MAI 2016

L'an deux mil seize, le **douze mai** à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Hubert SAUVAIN**.

**Étaient présents** : MM. Hubert SAUVAIN, Vincent DANCOURT (pouvoir de M. Michel MANGOLD), Luc JOLIET, Patrice ESPINOSA, Daniel BAUDRON (pouvoir de Mme Sandrine COURIER), Gérard TRÉMOULET (pouvoir de Mme Élisabeth LAURENCOT), MM. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Catherine BERTET, MM. Jean-Paul BONY, Gilles BRACHOTTE, Jean-Luc BRIOTET, Daniel CHETTA, Mme Francine COTTIN, MM. Jean-Guy CROUAIL (suppléant de M. Guy MORELLE), Vincent CROUZIER, Bernard GEVREY, Jean-Claude GUIBLAIN, Mme Françoise JACQUES, MM. Paul JEANNERET, Bruno JOUFFROY (pouvoir de M. Daniel BAUCHET), Mme Catherine LANTERNE, MM. Albert LAUGÈRE (suppléant de Mme Martine BLIGNY), Pascal MARTEAU, Jean MATHÉ (arrivé à 18h45), Francis PARMENTIER (suppléant de M. Daniel SUTY), Jacky PILLOT, Mme Monique PINGET, M. Jacques PROST, Mme Liliane ROUSSELET, M. Cyril SARRON, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Daniel SAUVAIN.

**Étaient Absents/Excusés** : Mme Nathalie ANDRÉOLETTI, MM. Daniel BAUCHET (pouvoir à M. Bruno JOUFFROY), François BIGEARD, Mmes Martine BLIGNY (suppléée par M. Albert LAUGÈRE), Nathalie BONNET, Évelyne BREDILLET, M. Cyril BULOT, Mme Sandrine COURIER (pouvoir à M. Daniel BAUDRON), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mmes Céline GOMES DA SILVA, Patricia GRAPPE-ZAPHIROPOULOS, MM. Georges GROSSEL, Jacky LAPIERRE, Mme Élisabeth LAURENCOT (pouvoir à M. Gérard TRÉMOULET), MM. Jacques LAURIOT, Michel MANGOLD (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), Guy MORELLE (suppléé par M. Jean-Guy CROUAIL), Mme Ghislaine POIVRE, M. Daniel SUTY (suppléé par M. Francis PARMENTIER).

**Étaient également présents** : MM. Michel ÉMAROT (suppléant de M. Pascal MARTEAU), Benjamin MODI, Mme Françoise BOURON.

## SOMMAIRE

### PRÉAMBULE

### AMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Approbation du compte-rendu de la séance plénière du Conseil Communautaire du 17 mars 2016  
Rapporteur : H. SAUVAIN
2. Approbation du compte-rendu de la séance plénière du Conseil Communautaire du 14 avril 2016  
Rapporteur : H. SAUVAIN
3. Installation d'un nouveau conseiller communautaire suppléant  
Rapporteur : H. SAUVAIN
4. Création d'un comité de pilotage pour la rédaction du Projet de Territoire  
Rapporteur : H. SAUVAIN

### RESSOURCES HUMAINES

5. Compte-rendu de la représentation du Conseil Communautaire au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)  
Rapporteur : H. SAUVAIN
6. Modification de la délibération n°18/02/2016/05 du 18 février 2016  
Rapporteur : H. SAUVAIN

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

## **INFORMATIONS DU PRÉSIDENT**

7. Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire

Rapporteur : H. SAUVAIN

## **COMMUNICATION - STATUTS - DÉVELOPPEMENT MÉDIA**

## **AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - RECHERCHE D'ENTREPRISES**

## **ENFANCE - JEUNES - PÉRISCOLAIRE - EXTRASCOLAIRE**

## **FINANCES - BUDGET - COMMANDE PUBLIQUE**

8. Décision Modificative N° 2 - Budget Annexe « ZAE de BOULOUZE »

Rapporteur : D. BAUDRON

9. Groupement de commande pour l'achat d'électricité avec le Syndicat Intercommunal d'Électricité de Côte d'Or (SICECO)

Rapporteur : G. POIVRE

## **ENVIRONNEMENT - AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DU TERRITOIRE - CADRE DE VIE - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - GEMAPI**

## **VOIRIE - TRANSPORT - BÂTIMENT - ACCESSIBILITÉ**

## **PETITE ENFANCE - FAMILLE - SÉNIORS - ACTION SOCIALE**

10. Règlement Intérieur « Point Relais Emploi »

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

11. Restitution concernant l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS)

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

12. Communication

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

13. Informations diverses

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

## **INFORMATIONS**

14. Vœu concernant les horaires d'ouverture de la gare à GENLIS

Rapporteur : H. SAUVAIN

15. Questions diverses

Rapporteur : H. SAUVAIN

## PRÉAMBULE

### Appel

M. Benjamin MODI, Directeur Général des Services, procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire.

### Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Président, M. Patrice ESPINOSA est élu secrétaire de séance.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 1. Approbation du compte-rendu de la séance plénière du Conseil Communautaire du 17 mars 2016

Rapporteur : H. SAUVAIN

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire s'ils ont des remarques éventuelles à formuler sur le projet de compte-rendu de la séance du 17 mars 2016.

Monsieur Francis PARMENTIER indique que, point 7, page 12, paragraphe 2, la remarque formulée était incomplète car le Directeur Général des Services lui avait précisé que les conclusions du Commissaire Enquêteur étaient confidentielles alors que ces dernières étaient déjà en ligne sur le site internet de la Préfecture de Côte d'Or.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 17 mars 2016 moyennant la mention de la modification susmentionnée.

### 2. Approbation du compte-rendu de la séance plénière du Conseil Communautaire du 14 avril 2016

Rapporteur : H. SAUVAIN

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire s'ils ont des remarques éventuelles à formuler sur le projet de compte-rendu de la séance du 14 avril 2016.

Monsieur. Pascal MARTEAU fait remarquer qu'il manque un mot page 2, 1<sup>er</sup> point, paragraphe 2, 2<sup>ème</sup> phrase où il faut lire : «Il précise qu'un investissement de 400 000 € est prévu pour le transfert de la halte-garderie à GENLIS».

Le Conseil Communautaire, par une abstention (M. Vincent DANCOURT), 34 voix pour, **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 14 avril 2016 moyennant la mention de la modification susmentionnée.

18h45 : Arrivée de Monsieur Jean MATHÉ

### 3. Installation d'un nouveau conseiller communautaire suppléant

Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis du Bureau Communautaire Élargi :     FAVORABLE

Monsieur le Président informe que Madame Delphine ARQUE a démissionné de son mandat de conseillère communautaire suppléante le 12 avril 2016. Il convient donc d'installer en remplacement M. Michel ÉMAROT, conseiller municipal de la commune de PREMIÈRES, et ce, à partir du 12 mai 2016.

Le Conseil Communautaire en prend acte et installe Monsieur Michel ÉMAROT.

Avis du Bureau Communautaire Élargi :  FAVORABLE

Monsieur le Président rappelle que lors de la séance plénière du 12 février 2015, le Conseil Communautaire avait créé un groupe de travail sur le « Projet de Territoire », composé de tous les Vice-présidents et de l'ensemble des maires des Communes membres de l'EPCI. Le Projet de Territoire est un document par lequel une collectivité définit son avenir en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources.

Le travail de ce groupe n'ayant pu aboutir, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de son souhait de créer un comité de pilotage, d'un format plus souple, composé par 7 à 8 élus communautaires volontaires, chargé d'élaborer et de rédiger le Projet de Territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. Monsieur le Président sollicite les Conseillers Communautaires pour qu'ils l'autorisent à nommer les membres de ce comité de pilotage par simple arrêté communautaire.

Monsieur le Président rappelle que, comme l'a indiqué l'Assemblée des Communautés de France (AdCF), « le Projet de Territoire est un projet de développement fondé sur une réflexion interdisciplinaire et reposant sur un diagnostic partagé par l'ensemble des forces vives du territoire en cause. Ce projet doit définir des orientations, de moyen et long termes, fondées sur une identification précise des politiques publiques à mettre en œuvre et des initiatives privées à encourager. Ce projet doit par conséquent proposer une hiérarchisation des priorités de l'intervention publique et dessiner un cadre de référence stable pour la mise en œuvre des politiques qui répondent à plusieurs objectifs :

- ➔ Renforcer les solidarités entre les différentes composantes du territoire,
- ➔ Maîtriser les conséquences de l'étalement urbain générateur de surcoûts collectifs, de consommation d'espace, de ressources naturelles et de banalisation paysagère,
- ➔ Développer la qualité urbaine par le niveau des services et des équipements garantis à tous, par la création de centralités de villes et de quartiers et par la mise à disposition de l'ensemble des habitants d'espaces publics de qualité en étant attentif à la démocratie de proximité,
- ➔ Proposer des stratégies cohérentes de développement économique. »

Ainsi, ce comité de pilotage sera notamment amené à :

- Élaborer un diagnostic du territoire,
- Définir les enjeux du territoire,
- Définir une stratégie politique de gouvernance,
- Décliner un plan d'actions.

Monsieur le Président rappelle que le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise est bien évidemment président de droit de ce comité. Toutefois, il souhaite confier le pilotage de ce comité à Monsieur Luc JOLIET, Vice-président en charge de l'Aménagement, du Développement Économique et de la Recherche d'Entreprises.

Pour éviter toute ambiguïté, Monsieur Luc JOLIET, Vice-président en charge de l'Aménagement, du Développement Économique et de la Recherche d'Entreprises explique que la tâche qui lui a été confiée ne s'inscrit pas dans la délégation qui lui a été octroyée, mais relève de sa qualité de 2<sup>ème</sup> Vice-président, à qui Monsieur le Président confère une mission inter-commissions.

Monsieur Luc JOLIET, Vice-président en charge de l'Aménagement, du Développement Économique et de la Recherche d'Entreprises souhaite que le territoire se fédère autour d'un projet commun partagé par les conseils municipaux, alors que beaucoup vivent la communauté de communes comme une intercommunalité d'opportunité et de services. Il s'engage à se déplacer, accompagné de Madame Inès BOUMAARAF qui est en

Master 2 « juriste des collectivités » et stagiaire à la CCPD, dans chacune des communes du territoire pour les écouter.

Monsieur Luc JOLIET, Vice-président en charge de l'Aménagement, du Développement Économique et de la Recherche d'Entreprises propose que le comité de pilotage se fasse accompagner par un cabinet extérieur, qui l'aidera à balayer exhaustivement l'ensemble des politiques publiques.

Il laisse Mesdames et Messieurs les Maires décider de l'organisation des entrevues, seul(e) ou avec l'ensemble des membres de son Conseil Municipal, néanmoins, il est impératif que les élus municipaux s'approprient ce dossier. Une stratégie territoriale devra impérativement être dégagée à l'issue de ce travail car les partenaires institutionnels exigent dorénavant dans leur politique de contractualisation que les lignes de force du territoire soient clairement définies et identifiées dans un document approuvé. Un véritable projet de territoire doit ainsi être bâti.

Monsieur le Président souhaite que les communes réservent un accueil chaleureux à M. Luc JOLIET, Vice-président en charge de l'Aménagement, du Développement Économique et de la Recherche d'Entreprises et à Madame Inès BOUMAARAF, et que les échanges se déroulent avec un état d'esprit constructif et communautaire.

Monsieur le Président procède à l'appel à candidature pour devenir membre du comité de pilotage. MM. Vincent DANCOURT, Patrice ESPINOSA, Jean-Emmanuel ROLLIN Gilles BRACHOTTE, Daniel CHETTA, Jean MATHÉ, Francis PARMENTIER, Philippe PETIT et Joël ROBIN se portent candidat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DÉCIDE** de :

- Créer un comité de pilotage pour la rédaction du Projet de Territoire,
- Autoriser Monsieur le Président à nommer les membres du comité de pilotage par arrêté.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### 5. Compte-rendu de la représentation du Conseil Communautaire au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Rapporteur : H. SAUVAIN

Association loi 1901, le Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales propose une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales de leurs personnels, agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics.

Organisme paritaire et pluraliste, le CNAS a été créé en 1967.

La collectivité étant adhérente au CNAS, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que le mode de calcul de la cotisation 2016 a sensiblement évolué pour devenir plus lisible et plus simple. La cotisation 2016 ne sera pas supérieure à celle de 2015 au vu des résultats présentés par le CNAS pour 2015 (soit 8 289 000 Euros).

La cotisation se base dorénavant sur la liste et le nombre d'actifs et de retraités déclarés comme bénéficiaires au 1<sup>er</sup> jour ouvré de l'année lors de l'actualisation annuelle.

Le montant de la cotisation par actif 2016 s'élève à 248, 86 Euros et par retraité est à 136, 01 Euros. La collectivité compte au 1<sup>er</sup> jour ouvré de l'année 2016 : 108 actifs et 9 retraités.

Pour information, le total des prestations nationales allouées pour l'année 2015 est de l'ordre de 114 113 000 Euros, ce qui représente un taux de retour de 82.83%. Le CNAS compte 19 988 adhérents représentant 683 782 bénéficiaires.

Le montant de la cotisation s'élève à 28 101 Euros pour le budget 2016 de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD).

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Le Conseil Communautaire prend acte de ce compte-rendu de la représentation du Conseil Communautaire au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

6. Modification de la délibération n°18/02/2016/05 du 18 février 2016

Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis du Bureau Communautaire Élargi :  FAVORABLE

Lors de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 18 février 2016, les membres du Conseil Communautaire ont voté la délibération n°18/02/2016/05 du 18 février 2016 concernant notamment la création de 22 postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe et 1 poste d'un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 35h hebdomadaires annualisées, suite à une mise en stage au 1<sup>er</sup> mars 2016.

Or, une erreur s'est glissée dans la proposition faite par Monsieur le Président, il ne s'agissait pas de la création de 23 mais bien de 22 postes. Il convient donc de modifier la délibération n°18/02/2016/05 du 18 février 2016 en conséquence, en supprimant la création du poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 35h hebdomadaires annualisées.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **ACCEPTE** de :

- modifier la délibération n°18/02/2016/05 du 18 février 2016,
- et supprimer la création du poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 35 h hebdomadaires annualisées susmentionné.

**INFORMATIONS DU PRÉSIDENT**

7. Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire

Rapporteur : H. SAUVAIN

**Point 2016-05-1 : Travaux d'Intérêt Général**

Monsieur le Président a adressé une demande, reçue le 24 décembre 2015 par le Tribunal de Grande Instance de DIJON, afin de solliciter l'inscription de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise sur la liste des postes de Travail d'Intérêt Général (TIG) du Tribunal de Grande Instance de DIJON. Monsieur le Président a reçu une réponse positive datée du 30 mars 2016.

Ainsi, la CCPD peut désormais accueillir dans ses services (Pôle Enfance-Jeunesse, Pôle Familial et Social, ...) des personnes principalement issues du territoire et qui ont été condamnées à des Travaux d'Intérêt Général.

**Point 2016-05-2 : Commande publique - liste des marchés passés en délégation**

Dans sa délibération n° 1 du 11 septembre 2014, le Conseil Communautaire a délégué plusieurs missions au Président dont celle de passer les marchés pour les montants inférieurs aux seuils de procédure formalisées :

En application de de l'article 5211.- du Code des Collectivités territoriales, le président rend compte des Marchés en Procédure Adaptée (MAPA) ou des commandes (pour la période du 15/02/2016 au 14/03/2016), qu'il a signé en vertu de la délégation que lui a accordée le Conseil Communautaire.

| Date         | Objet du marché                                       | Attributaire | Montant HT |
|--------------|---|--------------|------------|
| Février 2016 | Produits d'entretien<br>Avis favorable CAO 01/02/2016 | TOUSSAINT    | 2 725,47   |

| Date       | Objet du marché   | Attributaire          | Montant HT  |
|------------|---|-----------------------|-------------|
| Mars 2016  | Travaux de câblage centre social<br>Avis favorable Commission des Marchés<br>3/03/2016  | RCI                   | 6 489,14 €  |
| Mars 2016  | Achat de 2 ensemble lave-linge & sèche-linge<br>Avis favorable commission des marchés<br>3/03/2016  | MAISON<br>HOTELIERE   | 5 266,64 €  |
| Mars 2016  | Achat fourniture de bureau<br>Avis favorable Commission des Marchés<br>3/03/2016  | FIDUCIAL              | 584,75 €    |
| Mars 2016  | Achat matériel pédagogique<br>Avis favorable Commission des Marchés<br>3/03/2016  | PICHON                | 3 175,36 €  |
| Mars 2016  | Achat 6 PC  | UGAP                  | 4 106,10 €  |
| Mars 2016  | Achat mobilier services Urbanisme et RH lié au<br>déménagement du point relais de la Maison de<br>l'emploi  | UGAP                  | 20 254,38 € |
| Avril 2016 | Mallettes pédagogiques pour RASED   | ECPA                  | 1 658,96 €  |
| Avril 2016 | Avenant ARCALIA réalisation agenda<br>accessibilité (ajout commune d'Échigey + 3<br>locaux Thorey-en-plaine) - pris en charge par les<br>communes concernées<br>Avis favorable Commission des Marchés<br>24/03/2016 | ARCALIA               | 1 670,00 €  |
| Avril 2016 | Avenant ARPEGE - dématérialisation des<br>dossiers d'inscription sur le portail familles<br>Avis favorable Commission des Marchés<br>24/03/2016   | ARPEGE                | 1 875,00 €  |
| Avril 2016 | Avenant prolongation du contrat de gestion de<br>l'aire d'accueil des gens du voyage<br>Avis favorable Commission des Marchés<br>24/03/2016   | SG2A Hacienda         | 29 676,30 € |
| Avril 2016 | Avenant marché travaux réaménagement d'un<br>logement de fonction : mise en peinture des<br>radiateurs et création de 2 bouches d'aération<br>Avis favorable Commission des Marchés<br>24/03/2016                   | Groupement<br>ISOPLAC | 2 005,42 €  |
| Avril 2016 | Produits d'entretien<br>Avis favorable sur tarifs CAO 01/02/2016  | TOUSSAINT             | 2 885,82 €  |

### **Point 2016-05-3 : Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Dijonnais**

Monsieur le Président informe que le Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais a transmis un exemplaire de son Budget Primitif 2016 ainsi que la délibération correspondante. En application de l'article 13 de la loi ATR (Administration Territoriale de la République) du 6 février 1992, ces documents sont mis à disposition du public, ainsi que sur le site internet de la CCPD.

### **Point 2016-05-4 : Remboursement de GRAS SAVOYE**

Dans sa délibération n° 1 du 11 septembre 2014, le Conseil Communautaire a délégué plusieurs missions au Président dont celle de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

Monsieur le Président informe que GRAS SAVOYE a procédé au remboursement d'arrêts maladie d'agents pour la somme de 902.61 €uros.

## COMMUNICATION - STATUTS - DÉVELOPPEMENT MÉDIA

## AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - RECHERCHE D'ENTREPRISES

## ENFANCE - JEUNES - PÉRISCOLAIRE - EXTRASCOLAIRE

## FINANCES - BUDGET - COMMANDE PUBLIQUE

### BUDGET

#### 8. Décision Modificative N° 2 - Budget Annexe « ZAE de BOULOUZE »

Rapporteur : D. BAUDRON

Avis du Bureau Communautaire Élargi :  FAVORABLE

Suite à une remarque de la Préfecture, il avait été signalé que le montant de l'article 022 dépassait les 7.5 % des crédits globaux du Budget Primitif du Budget Annexe « ZAE de BOULOUZE », présenté lors de la séance plénière du Conseil Communautaire du 18 février dernier. Une Décision Modificative N°1 a été votée lors de la séance plénière du Conseil Communautaire du 14 avril dernier pour diminuer celui-ci de 50 000,00 €.

Or, une erreur s'est glissée dans le calcul du montant maximum de l'article 022, (maximum 15 420,00 €) ; une Décision Modificative N°2 doit donc être prise afin de corriger le montant de cet article :

|                                  |             |
|----------------------------------|-------------|
| Article 6045 (achat prestation)  | 18 000,00   |
| Article 022 (dépenses imprévues) | - 18 000,00 |

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **VALIDE** la Décision Modificative N° 2 - Budget Annexe « ZAE de BOULOUZE ».

### COMMANDE PUBLIQUE

#### 9. Groupement de commande pour l'achat d'électricité avec le Syndicat Intercommunal d'Électricité de Côte d'Or (SICECO)

Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis du Bureau Communautaire Élargi :  FAVORABLE

Dans sa séance plénière du 9 décembre 2015, le Conseil Communautaire a accepté d'une part d'adhérer au SICECO (Syndicat Intercommunal d'Électricité de Côte d'Or) et d'autre part de bénéficier de la prochaine consultation d'achat de gaz naturel dans le cadre d'un groupement de commande pour l'ensemble des contrats gaz de la CCPD, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018.

Monsieur le Président propose à présent d'adhérer au groupement de commande d'achat d'électricité mis en place par les syndicats d'énergie de Bourgogne et correspondant à la mission intrinsèque de ce syndicat. Cette adhésion correspond à une fourniture d'électricité sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019, pour les contrats d'une puissance supérieure à 36 kVA tarifs jaune et/ou vert. Les deux contrats éligibles de la collectivité concernent le restaurant périscolaire intercommunal situé sur la commune de GENLIS et l'aire d'accueil des Gens du Voyage.

Les données sollicitées correspondent aux données de consommation disponibles, soit :



- L'historique disponible des consommations du PRM1, sur 24 mois maximum, à compter de la date de la demande (ou pour la période écoulée depuis le début du contrat si celle-ci est d'une durée inférieure), selon les postes horosaisonniers<sup>2</sup> programmés dans le compteur,
- L'historique disponible des puissances atteintes du PRM, sur 24 mois maximum (ou pour la période écoulée depuis le début du contrat si celle-ci est d'une durée inférieure), selon les postes horosaisonniers programmés dans le compteur,
- L'historique disponible des dépassements de puissances (nombre d'heures ou quadratiques) du PRM, sur 24 mois maximum (ou pour la période écoulée depuis le début du contrat si celle-ci est d'une durée inférieure), selon les postes horosaisonniers programmés dans le compteur,
- Les puissances souscrites en cours selon les postes horosaisonniers programmés dans le compteur,
- La formule tarifaire d'acheminement en cours,
- L'historique disponible de courbe de charge du PRM, sur 12 mois (ou pour la période écoulée depuis le début du contrat si celle-ci est d'une durée inférieure), pour un PRM non résidentiel pour lequel la composante de comptage à courbe de charge du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité est acquittée.

L'acte constitutif a une durée illimitée. Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN). Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines concernés. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement. La Commission d'Appels d'Offres (CAO) de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement.

L'acte constitutif est joint en annexe 1.

Afin de bénéficier de ce groupement de commande, Monsieur le Président indique que le Conseil Communautaire doit autoriser d'une part le SICECO à collecter les données des sites identifiées et d'autre part le SIEEEN, coordonnateur du groupement, à demander au gestionnaire de réseau les données de consommation. Monsieur le Président sollicite également les membres du Conseil Communautaire pour qu'ils approuvent l'acte constitutif de ce groupement de commande régional et l'autorisent à le signer ainsi que tout acte à intervenir.

Le Conseil Communautaire, par 35 voix pour et 1 voix contre (M. Patrice ESPINOSA) :

- **ACCEPTE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** l'adhésion de l'Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) « Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise » au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- **DÉLIBÈRE** en faveur de l'acte constitutif du groupement,
- **AUTORISE** le représentant du coordinateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de l'EPCI « Communauté de Communes de la Plaine

<sup>1</sup> Point Référence Mesure : identifiant unique à 14 chiffres du point de comptage mentionné sur la facture d'électricité du client

<sup>2</sup> Pour les clients dotés de compteurs d'une puissance supérieure à 36 kVA, l'année se divise en **plusieurs postes horosaisonniers**. Ces derniers sont des périodes correspondant à une saison (été/hiver ou mois spécifiques) et/ou à une période de la journée. Les postes horosaisonniers **influencent le prix de l'électricité** de plusieurs façons, incitant ainsi les clients à réduire (ou effacer) leur consommation électrique lors des périodes où la demande est élevée, c'est-à-dire par exemple en hiver et en soirée.

Dijonnaise ». Et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

- **S'ACQUITTE** de la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- **DONNE** mandat au Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la NIÈVRE (SIEEEN) pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

## **ENVIRONNEMENT - AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DU TERRITOIRE - CADRE DE VIE - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - GEMAPI**

### **VOIRIE - TRANSPORT - BÂTIMENT - ACCESSIBILITÉ**

### **PETITE ENFANCE - FAMILLE - SÉNIORS - ACTION SOCIALE**

#### 10. Règlement Intérieur « Point Relais Emploi »

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Avis de la 7<sup>ème</sup> Commission (Petite Enfance, Famille, Séniors et Action Sociale) :  FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi :  FAVORABLE

Monsieur le Président présente le projet de règlement intérieur du Point Relais Emploi, dénomination retenue pour identifier le Point Relais de la Maison De l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais.

Jusqu'à présent, il n'y avait pas de règlement intérieur. Il s'avère nécessaire d'en établir un.

Le projet de règlement est joint en annexe 2.

Monsieur Vincent CROUZIER fait remarquer que le nombre de photocopies est limité à 5 par personne et par jour, ce qui est peu. Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN, Vice-président en charge de la Petite Enfance, de la Famille, des Séniors et de l'Action Sociale, répond que le Point Relais Emploi imprime les curriculum vitae et les documents s'y rapportant en nombre suffisant.

Monsieur Francis PARMENTIER indique que le mot règlement s'écrit avec un accent grave sur le « e ».

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **VALIDE** le règlement intérieur du « Point Relais Emploi ».

#### 11. Restitution concernant l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS)

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Avis du Bureau Communautaire Élargi :  FAVORABLE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que le cabinet COMPAS-TIS, auquel a été confiée la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux, a finalisé sa mission. Il convient à présent de restituer le travail ainsi effectué devant les élus communautaires. Toutefois, Monsieur le Président propose que cette restitution se fasse en deux temps, une première à destination des élus communautaires et une seconde à destination des élus municipaux. Monsieur le Président propose ainsi le calendrier suivant :

- 4 jours de restitution sur les 15, 16, 29 et 30 juin 2016.

- o 1<sup>ère</sup> restitution le mercredi 15 juin 2016

18h30 à 21h30 => Conseil communautaire (titulaires et suppléants) + membres de la 7<sup>ème</sup> Commission + partenaires (Gendarmerie Nationale, Conseil Départemental, CAF, ADMR, ...).

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

○ 2<sup>ème</sup> restitution le jeudi 16 juin 2016

18h00 à 20h00 => Communes de CESSEY-SUR-TILLE, CHAMBEIRE, IZIER, **LABERGEMENT-FOIGNEY**, LONGCHAMP.

20h30 à 22h30 => Commune de GENLIS.

○ 3<sup>ème</sup> restitution le mercredi 29 juin 2016

18h00 à 20h00 => Communes d'**AISEREY**, BESSEY-LES-CÎTEAUX, IZEURE, LONGECOURT-EN-PLAINE.

20h30 à 22h30 => Communes de FAUVERNEY, **ROUVRES-EN-PLAINE**, THOREY-EN-PLAINE.

○ 4<sup>ème</sup> restitution le jeudi 30 juin 2016

18h00 à 20h00 => Communes de BEIRE-LE-FORT, COLLONGES-LES-PREMIÈRES, **LONGEAULT**, PLUVAUT, PLUVET, PREMIÈRES.

20h30 à 22h30 => Communes d'ÉCHIGEY, MARLIENS, TART-L'ABBAYE, TART-LE-BAS, **TART-LE-HAUT**, VARANGES.

Monsieur le Président indique qu'il a sollicité les coordonnées électroniques de chaque Conseiller Municipal ainsi que celles de toutes les personnes ressources identifiées par Mesdames et Messieurs les Maires et rappelle que ces séances ne sont pas publiques.

Le rendu de cette étude se décline sur 200 pages et aborde les sujets suivants : peuplement, ménages et famille, pauvreté et précarité, les jeunes, les seniors et le grand âge, ...

Monsieur le Président indique qu'il a très gentiment été invité, par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de DIJON, à la restitution de son ABS afin de prendre la mesure de ce que représente cette démarche.

Monsieur Vincent CROUZIER demande si les communes soulignées correspondent aux communes où se déroulera la restitution. Monsieur le Président indique qu'il a en effet déjà sollicité les maires des communes identifiées, et qu'il est pour le moment dans l'attente de leur réponse.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un vote de principe sur la programmation et le déroulement de la restitution de l'étude décrite ci-dessus.

## 12. Communication

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Avis de la 7<sup>ème</sup> Commission (Petite Enfance, Famille, Séniors et Action Sociale) :  FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi :  FAVORABLE

### ✧ **Plaquette de présentation du Centre Social**

Les agents du Pôle Familial et Social ont pu observer, à plusieurs reprises, un manque de connaissances des habitants des missions et actions proposées dans le cadre de ce Pôle. Un stagiaire en BTS « Communication » va être accueilli au Centre Social pour travailler sur la communication du Centre Social.

Monsieur le Président propose donc d'élaborer une plaquette de présentation du Pôle Familial et Social, qui serait accompagnée de la programmation d'été. Ce support serait donc distribué courant juin 2016.

Cette plaquette comprendrait la présentation des différents services du Pôle :

- Centre Social,
- Point Relais Emploi,
- Relais Petite Enfance,
- Halte-Garderie « Tom POUCE ».

Chaque commune sera sollicitée pour distribuer cette plaquette avec la programmation d'été.

Une plaquette va être établie et transmise aux communes.

Monsieur le Président informe qu'un journaliste du magazine « Notre Temps » devait venir au Centre Social pour y réaliser un article mais qu'il n'a pu se libérer. Toutefois, Monsieur le Président propose de solliciter le Bien Public afin qu'un article soit publié sur les activités du pôle Familial et Social en général et sur la programmation estivale du Centre Social, en particulier.

Monsieur Bruno JOUFFROY souhaite que le coût de réalisation de cette plaquette soit réduit et qu'il soit acté dans le budget du Centre Social.

#### ✧ **Promotion du Centre Social**

Afin de promouvoir les actions du Pôle Familial et Social, Monsieur le Président propose d'organiser, en accord avec Mesdames et Messieurs les Maires, des réunions d'informations dans les 25 communes afin d'expliquer les missions du Centre Social et de recenser les attentes des habitants.

#### ✧ **Modules sommeil**

Monsieur le Président souhaite que le Centre Social, en partenariat avec la FAPA (Fédération Départementale des Personnes Agées et Retraitées), mette en place des modules sommeil sur le territoire au plus près des usagers.

Monsieur le Président propose de recenser les communes qui seraient intéressées pour mettre en place les modules sur leur territoire.

Nombre de séances : 8  
Durée d'une séance : 2h

Nombre de participants : 8 à 15

Publics visés : personnes de plus de 60 ans intéressées par le sommeil (avec ou sans problème)

Périodicité des séances : 1 par semaine (hors vacances scolaires)

Besoins matériels : une salle pour accueillir de 8 à 15 personnes (tables et chaises) mise à disposition gratuitement

Coût pour les participants : 20 € les 8 modules (tarif fixé par la FAPA)

Les communes intéressées sont invitées à contacter le Centre Social.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

### 13. Informations diverses

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Avis de la 7<sup>ème</sup> Commission (Petite Enfance, Famille, Séniors et Action Sociale) :  FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi :  FAVORABLE

Monsieur le Président informe que le Pôle Familial et Social est chargé d'organiser :

- Le lundi 20 juin : une fête de l'été pour la Petite Enfance,
- Le vendredi 1<sup>er</sup> juillet : un repas des adhérents,
- En juillet et août : des animations, activités et sorties pour tout public (familles, adultes, séniors),
- Du 28 août au 4 septembre : un séjour séniors (48 places remplies le jour de l'inscription : liste d'attente importante),
- De septembre 2016 à janvier 2017 : des ateliers de prévention (conduite séniors, ateliers mémoire Peps Eureka)
- Du 14 au 19 novembre : une semaine de la Petite Enfance.

Monsieur le Président informe que le Point Relais Emploi déménagera sur le site du Centre Social prochainement (aux alentours du 25 mai). Les usagers seront avisés, bien en amont, par voie d'affichage.

Monsieur le Président informe des différents dossiers de financements en cours :

- Dossier CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail) pour des actions en faveur des séniors,
- Dossier inter régimes pour des actions en faveur des séniors,
- Partenariat avec le Conseil Départemental pour la diffusion de spectacles à coût minoré pour la collectivité,
- Partenariat avec le Conseil Départemental dans le cadre de la semaine de la Petite Enfance (prise en charge d'un spectacle).

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN Vice-président en charge de la Petite Enfance, de la Famille, des Séniors et de l'Action Sociale, s'interroge sur le fait de mettre en place des critères pour la participation aux voyages des séniors, car cette année, une liste d'attente a d'ores et déjà été établie. À la question d'organiser un deuxième voyage pour les séniors, il répond que le Centre Social n'a pas vocation à devenir une agence de voyages et que les séjours proposés s'inscrivent dans les objectifs fixés pour un Centre Social. Il rappelle par ailleurs que les séjours proposés sont tous à prix coutant, les usagers supportent ainsi également les charges de personnel et les couts de transport.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Paul JEANNERET qui a assuré le suivi des travaux du nouveau Point Relais Emploi et l'en remercie très chaleureusement. Ce dernier indique que les travaux se sont étalés sur 13 semaines. Le chantier s'est bien déroulé. Il y a eu quelques problèmes techniques dont notamment la ventilation inexistante de la charpente et le fait que dans le cahier des charges, n'était pas été prévue la remise en peinture des radiateurs. Un dépassement de 8 000 € est par conséquent à noter.

Monsieur le Président souhaite, d'une manière générale, que des élus soient présents lors des inaugurations des manifestations.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

## INFORMATIONS

### 14. Vœu concernant les horaires d'ouverture de la gare à GENLIS

Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis du Bureau Communautaire Élargi :  FAVORABLE

Monsieur le Président présente le vœu suivant :

Des gares ou des haltes ferroviaires (AISEREY, GENLIS, COLLONGES-LES-PREMIÈRES et LONGECOURT-EN-PLAINE) sont présentes sur le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, et permettent à l'ensemble de ses administrés de se déplacer aisément, afin de rejoindre des gares de desserte nationale à rayonnement européen, que ce soit à titre professionnel ou privé. Elles contribuent de plus, à l'attractivité économique du bassin de vie de l'intercommunalité.

Par conséquent, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise regrette amèrement d'apprendre par voie de presse le changement d'horaires de la gare à GENLIS, dont l'amplitude horaire d'ouverture au public sera considérablement réduite et seul guichet pour les haltes du territoire.

Ainsi, depuis le lundi 25 avril 2016, la gare de GENLIS ne serait accessible au public que du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et sans ouverture le week-end.

Considérant :

- La forte fréquentation de la gare de GENLIS, par des usagers se rendant notamment à Dijon, Auxonne et Dole,
- Qu'il est nécessaire de maintenir un service public de qualité, ainsi que l'égalité de traitement des usagers, surtout en milieu rural,
- Qu'il y a lieu de maintenir l'accès pour tous à un guichet offrant des services supplémentaires à une billetterie délivrée par un automate,

le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉSAPPROUVE** les modifications intervenues sur l'amplitude horaire d'ouverture de la Gare de GENLIS, qui ne serait accessible au public que 14 heures par semaine contre 28h45 actuellement,
- **SOUHAITE** le maintien des heures actuelles d'ouverture de la gare de GENLIS, arrêtées comme suit : du lundi au vendredi de 07h00 à 14h00, le samedi de 09h00 à 16h00 et le Dimanche de 11h15 à 17h30,
- **PRÉCISE** que ce vœu sera transmis à :
  - o Madame Christiane BARRET, Préfète de la Région Bourgogne Franche-Comté,
  - o Madame Marie-Guite DUFAY, Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté,
  - o Monsieur Éric CINOTTI, Directeur Régional SNCF TER Bourgogne Franche-Comté.

### 15. Questions diverses

Rapporteur : H. SAUVAIN

Monsieur Luc JOLIET, Vice-président en charge de l'Aménagement, du Développement Économique et de la Recherche d'Entreprises, attire l'attention sur le fait que dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> Commission, il répertorie, avec Madame Inès BOUMAARAF, stagiaire juriste, les Zones d'Activités Économiques (ZAE) sur le territoire. Cette démarche sera achevée pour le 17 juin 2016 et cet inventaire sera présenté lors de la séance de la 2<sup>ème</sup> Commission, qui se tiendra le 22 juin prochain. Monsieur Luc JOLIET, Vice-président en charge de

l'Aménagement, du Développement Économique et de la Recherche d'Entreprises, demande à ce que les communes ayant une ZAE sur leur territoire, aient un représentant présent lors de cette commission.

Monsieur Pascal MARTEAU demande à ce que Monsieur Benjamin MODI, Directeur Général des Services, indique aux membres du Conseil Communautaire, le nombre de présents, d'absents et de votants à l'issue de l'appel.

Monsieur Gilles BRACHOTTE souhaite que le Conseil Communautaire émette un vœu concernant le collège Roland-Dorgelès de LONGVIC. Il réaffirme la nécessité que ce collège puisse être reconstruit. Monsieur le Président informe qu'à la suite de la réunion cantonale, qui s'est tenue ce lundi 2 mai à GENLIS, il a fait retirer ce point de l'ordre du jour de la présente séance plénière. Monsieur Vincent DANCOURT, Vice-président en charge de la Communication, des Statuts et du Développement Média précise que Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Côte d'Or a pris l'engagement formel de reconstruire ce collège. Monsieur Gilles BRACHOTTE prend acte de cette information et demande que soit rédigé un nouveau vœu qui en fasse état.

Pour faire suite à la réunion cantonale du 2 mai dernier, Monsieur le Conseiller Départemental du canton de GENLIS rappelle qu'il a adressé un courriel à chaque commune afin de recenser les routes nécessitant des travaux.

Monsieur Jacques PROST souhaiterait connaître la localisation des accueils de loisirs extrascolaire qui seront activés pour les vacances estivales 2016. Monsieur Patrice ESPINOSA, Vice-président en charge de l'Enfance, des Jeunes, du Périscolaire et de l'Extrascolaire, informe que la 3<sup>ème</sup> Commission se réunira le 17 mai 2016 et se penchera sur l'organisation de l'extrascolaire pour l'été 2016. Le Conseil Communautaire sera par ailleurs amené à se prononcer lors de sa prochaine séance plénière.

Monsieur Jacques PROST demande si la Chambre Régionale de la Cour des Comptes a été sollicitée. Monsieur le Président lui répond par l'affirmative et lui précise que la date de son intervention peut être programmée dans plusieurs mois, d'une part car le Président de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes n'a pas encore répondu, ni favorablement ni défavorablement, à sa sollicitation et d'autre part car il ne s'agit pas d'une intervention programmée par la Chambre et qu'il convient donc d'intégrer cette demande dans la planification des audits obligatoires. Monsieur le Président rappelle que la CCPD doit impérativement réduire ses dépenses, qu'il a déjà été procédé à d'importantes économies et indique qu'il a demandé à ses Vice-présidents de réfléchir et de travailler avec leur commission respective sur les économies potentielles et possibles à réaliser.

**La séance est close à 20h10.**

Le Secrétaire de séance,

Le Président de séance,

Original signé

Original signé

**Patrice ESPINOSA**

Vice-président en charge de l'Enfance, des Jeunes,  
du Périscolaire et de l'Extrascolaire  
Maire d'IZIER

**Hubert SAUVAIN**

Président de la Communauté de Communes de la  
Plaine Dijonnaise  
Maire de ROUVRES-EN-PLAINE